Verdict-Procès de Sosthène Munyamana, Cour d'Assises de Paris, Jour 27

23 octobre 2025

VERDICT de jeudi 23 octobre 2025, Jour 27



Le président Abassi – Dessin Félix Cuirot

Avant les délibérations qui s e prolongeront la toute journée à huis clos, la parole est donnée l'accusé, Monsieur Sosthène Munyemana qui déclare : "Je vous ai dit sincèrement

ce que j'ai vécu à Tumba. Mon sort est entre vos mains, j'ai confiance en vous. Je vous remercie".

Le Président indique que les débats sont clos. Le président fait retirer l'accusé de la salle d'audience. L'audience est suspendue à 9h13.

Après une longue délibération le verdict est rendu vers 22h50.

Monsieur Sosthène MUNYEMANA est déclaré coupable de crime de génocide contre les Tutsi et d'actes de préparation de ce génocide. Il est acquitté de toutes les autres infractions dont il était accusé. La Cour condamne Monsieur Sosthène MUNYEMANA à une peine de 24 ans de réclusion criminelle.